



Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario
Parce que je vois grand

**CONCOURS : RH-F-110(18) – POSTE SYNDIQUÉ – FEÉSO
AVIS INTERNE/EXTERNE
Commis-comptable à terme (révisé)**

Date d'entrée en fonction: dès que possible jusqu'à avis contraire

Lieu: Siège social

Pourcentage d'affectation: 35 heures/semaine; 52 semaines/année
(0,5 ETP) – Commis-comptable
(0,5 ETP) – Agente responsable de la paie

Salaire: Selon la convention collective des membres de la FEÉSO

Taux horaire: Commis-comptable / entre 21,35 \$ et 26,70 \$ - classification 4
Agente responsable de la paie / entre 29,99 \$ et 39,37 \$ - classification 9

Heures de travail : de 8 h 30 à 16 h 30

Sommaire des responsabilités:

La personne qui occupe ce poste relève de la contrôleur du Conseil et a pour rôle entre autres de préparer la conciliation bancaire, d'enregistrer les écritures de journal, de maintenir le système des immobilisations du Conseil, d'appuyer l'agente responsable de la paie, la commis des finances et la contrôleur dans leurs tâches journalières.

Exigences et qualifications:

- Programme d'études collégiales de deux ans en Administration des affaires :
- Minimum de deux (2) ans d'expérience en comptabilité.

Compétences :

- Démontrer une bonne maîtrise du français oral et écrit;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle;
- Être capable d'établir ses priorités;
- Faire preuve d'initiative et de débrouillardise;
- Savoir travailler en équipe;
- Faire preuve d'entregent;
- Connaître les directives administratives en vigueur;
- Démontrer une image positive du Conseil.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir le formulaire *Réponse à l'annonce de poste* avant **16 h le 8 mai 2019** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Veuillez placer votre demande en ligne à emplois@cspgno.ca ou par télécopieur au (705) 671-1794.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Jean-Marc Aubin, président

Marc Gauthier, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.